

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	12
Votants	14

**N° D023\_ Indemnités des délégués**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 13 mars 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

**Présents (14) :** Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire (*arrivée à 20h10*), GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie (*arrivée à 20h10*), MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

**Absent (2) :** VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie

**Excusés (2) :** PAUTHIER Marie-Françoise, pouvoir à DUCRET Marie-Claire,  
GAZZARIN Marie-Laure, pouvoir à BURNET Stéphanie

**Votants (16)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants

Vu la délibération D021\_2025 portant élection d'un adjoint ou choix de délégués et fixation de l'ordre du tableau

Vu les arrêtés du Maire, en date du 4 mars 2025, portant délégation à deux conseillers municipaux

Considérant les délégations accordées à certains membres du conseil municipal

- Mme Marie-Françoise PAUTHIER : Animations, vie associative, personnel, affaires courantes de la commune en l'absence de Monsieur le Maire
- M. Christophe TRINCAT : travaux, bâtiments, voirie, réseaux secs
- Mme Marie-Claire DUCRET : école et affaires sociales
- Mme Florine WIART : Finances
- M. Benoît COLIN : urbanisme et cadre de vie
- M. Franck MARTIGNIERE : urbanisme et cadre de vie

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Maire, Adjoint au Maire et Conseillers municipaux délégués.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par le CGCT :

- Maire montant maximum 51.60 %
- Adjoint au Maire montant maximum 19.80 %
- Conseillers municipaux délégués 9.90 %

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal
- Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération en application de l'article L.2123-20 du CGCT.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRES – ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

### Annexe à la délibération D023\_ 2025

Population entre 100 à 3499

#### Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) : 6 190.45 € / mois

Indemnité maximale du Maire : 51.60 % soit 2 121.03 €

Indemnité maximale des adjoints : 19.80 % soit 813.88 € x 4 adjoints = 3 255.52 €

Indemnité maximale des conseillers municipaux : 9.90% soit 406.94 € x 2 délégués = 813.88 €

#### Indemnités allouées

Bénéficiaire	Nom	Montant définitif	Taux de l'indice 1027
Maire	GILLET Bruno	2 121.03 €	51.60 %
1 <sup>er</sup> adjoint	PAUTHIER Marie-Françoise	813.88 €	19.80 %
2 <sup>e</sup> adjoint	TRINCAT Christophe	813.88 €	19.80 %
3 <sup>e</sup> adjoint	DUCRET Marie-Claire	813.88 €	19.80 %
4 <sup>e</sup> adjoint	WIART Florine	813.88 €	19.80 %
Conseiller délégué	COLIN Benoit	406.94 €	9.90 %
Conseiller délégué	MARTIGNIERE Franck	406.94 €	9.90 %

**TOTAL ALLOUES : 6 190.43 € représentant les indemnités du Maire, des Adjoint, et des conseillers municipaux délégués.**

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,  
Bruno GILLET

